

INVENTAIRE-SOMMAIRE
DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES
ANTÉRIEURES A 1790

REDIGÉ PAR M. ALFRED LEROUX, ARCHIVISTE

Haute-Vienne

Ville de Limoges

5^e fonds

**Confrérie de Notre-Dame de la Conception ou de Saint-Laurent-des-
Trépassés, unie à l'hôpital général**

Limoges

Imprimerie typographique D. Gély, imprimeur de la préfecture

1884-1887

Corps du répertoire

SÉRIE A — ACTES DE FONDATION ET PRIVILÈGES

- H SUP LIMOGES 5 A 1 Consentement donné par les bailes de la confrérie à l'union de ses revenus à l'hôpital général, à charge par l'hôpital de faire célébrer le service divin que la confrérie avait coutume de faire chaque année, 1680. - Sentence de la sénéchaussée de Limoges homologuant la dite union, 1680.
- Liasse : 1 pièce parchemin ; 1 pièce papier ; 1 sceau.
- 1680

SÉRIE B — TITRES DE PROPRIÉTÉ, DROITS UTILES, PIÈCES DE PROCÉDURE

- H SUP LIMOGES 5 B 1 Déclaration faite par les bailes de la dite confrérie devant le lieutenant général de la sénéchaussée des cens à eux dus.
- Liasse : 1 pièce papier.
- 1628

- H SUP LIMOGES 5 B 2 Liève des rentes.
- Registre. - In-8°, 15 feuillets, parchemin et papier.
- XVI^e siècle-1630
- F° 1 r° : « *Au nom de Dieu et de la glorieuse vierge Marie, s'ensuivent les statutz et ordonances faictes par confrères de la frairie de la Conception Nostre-Dame que se faict et tient en l'esglise de Saint Laurens de Limoges.* » Suivent les dits statuts en 26 articles, sans date : - F° 4 r° : Noms des membres de la dite confrérie. Une première liste comprend 11 noms, entre autres deux cordonniers ; une deuxième liste comprend 18 noms, entre autres dix cordonniers, deux « *bastiers* », un hôte et un sergent ordinaire ; une troisième liste, datée de 1614, comprend huit noms, entre autres celui de Me Jay, chanoine ; une quatrième liste, datée de 1620, comprend 16 noms, entre autres cinq cordonniers et deux maîtres fondeurs. - Suit l'indication des rentes dues à la confrérie jusqu'en 1630. (Écriture effacée ; papier en mauvais état.)

Registre. - In-4°, 11 feuillets parchemin.

1628-1651

(Les deux premiers feuillets manquent). - F° 3 r° : « *S'ensuit l'A B C des confrères de la devotte confreyrie de Nostre-Damme de Concepcion ou de saint Laurens des Trespasés, l'année 1629.* » C'est la liste des confrères, au nombre de 35, presque tous cordonniers, gantiers, chapeliers ou épingliers ; en outre un messager, un sergent général, un tailleur de pierre, un charpentier, deux boulangers et un teinturier. -F° 4 r° et ss. : Reconnaissances faites aux bailes de ladite confrérie : du pré de Papaud sous le devoir de 2 setiers froment de cens, 1628 ; d'une maison sise rue Sainte-Valérie, confrontant à celle de Jean Malignault, notaire royal, sous le devoir de 25 sols de rente, 1628 ; - d'une maison sise au Puy-Ponchet ayant appartenu au curé de Saint-Bonnet et de présent à Jean Limousin, M^e émailleur, sous le devoir de 3 sols 4 deniers de rente, 1628 ; - d'une terre sise au petit Treuil, sous le devoir de 2 l. de rente, 1635, etc. -F° 12 r° : « *Extrait de la procédure faite sur la vente emphytéotique de certains héritaiges et nouveau bail faict par les bailes et confrères de la confrérie de l'Assomption [sic] de la glorieuze Vierge en faveur du sieur Donard, recepveur du tailbon, par devant M. Nicollas de Traslage, conseiller du Roy, lieutenant général en la sénéchaussée de Limouzin et siège présidial de Limoges, le 12^e jour du mois de septembre 1651.* »

ⁱ Cf. un manuscrit coté 24 de la Bibl. communale de Limoges, contenant les statuts (en provençal) de la confrérie de la Conception Notre-Dame célébrée en l'église de Saint-Michel-des-Lions (XV^e siècle), et diverses notes relatives à la dite confrérie des XVI^e et XVII^e siècles. Registre en parchemin de 23 feuillets in-4°.